

FAQ sur la mobilité des apprentis

Ne vaut-il pas mieux attendre la fin de l'apprentissage pour faire un échange ?

Un échange n'est pas un simple voyage. C'est une formation, et en tant que telle il s'intègre très bien dans le temps d'apprentissage. Ensuite, les jeunes ne sont plus jamais aussi libres et sans attaches. De plus, une entreprise formatrice ne profite que peu d'un échange si celui-ci n'a lieu qu'après l'apprentissage.

Comment sont combinées formation scolaire et formation pratique pendant un échange ?

Il existe différentes solutions. Pour cela, Intermundo travaille avec trois modèles. Avec le modèle 1, un échange de courte durée, celui-ci a (en partie) lieu en dehors du temps scolaire et les cours manqués sont rattrapés par du travail personnel. Avec le modèle 2, les cours de l'école professionnelle sont suivis par apprentissage à distance pendant quelques semaines à quelques mois. Le modèle 3 nécessite une interruption de l'apprentissage pour une année d'échange.

Un échange pendant l'apprentissage signifie-t-il une interruption de celui-ci ?

Un échange de quelques semaines ou quelques mois (modèles 1 et 2) est parfaitement possible sans interrompre pour autant l'apprentissage. Pour un échange d'un an (modèle 3), il est par contre judicieux de le faire.

Comment les apprentis sont-ils remplacés dans leurs tâches pendant un échange ?

Un court échange peut en partie avoir lieu pendant les vacances et facilement être traité comme des congés ou une absence pour maladie. Un échange mutuel est une possibilité très intéressante pour remplacer les apprentis manquants. Dans le cas d'un échange d'un an avec interruption de l'apprentissage, engager des stagiaires pour accomplir les tâches des apprentis manquants peut en valoir la peine.

Comment et par qui un échange pendant l'apprentissage est-il financé ?

Un échange peut être financé par les apprentis et leurs familles eux-mêmes, par l'entreprise formatrice ou par des subventions et des bourses de différents clubs, fondations et institutions. Une participation commune de l'entreprise et de l'apprenti est fréquente. Un échange selon le modèle 2 a souvent lieu sur un site étranger du groupe dont fait partie l'entreprise formatrice. Dans ce cas, c'est elle qui supporte la totalité ou une grande partie des coûts.

Les apprentis continuent-ils à percevoir un salaire pendant un échange ?

Si l'apprentissage n'est pas interrompu par l'échange, les apprentis ont toujours droit à leur salaire. Certains programmes d'échanges, par exemple les stages à l'étranger dans le cadre du programme d'échange européen Leonardo da Vinci, prévoient une contribution financière qui peut, dans certains cas, remplacer le salaire.

Comment les apprentis sont-ils accompagnés et suivis pendant un échange ?

Les projets d'échanges montés par une organisation d'échange affiliée à Intermundo garantissent, en plus de la famille d'accueil et d'un interlocuteur dans l'entreprise ou l'école, au moins un autre référent local qui s'occupe plus particulièrement des apprentis. En outre, des réunions préparatoires, des séminaires et des rencontres animés par des professionnels ont lieu sur place, une réunion de débriefing est organisée en Suisse, et un numéro d'urgence est disponible 24 h/24.

Où les apprentis sont-ils hébergés pendant un échange ?

Pour les apprentis, l'hébergement le plus approprié et le plus apprécié est la famille d'accueil. Dans certains cas, notamment pour des échanges en groupe, les apprentis peuvent aussi être logés dans des foyers, des hôtels ou des pensions. Pour les missions de volontariat, un hébergement commun avec d'autres bénévoles internationaux ou dans un appartement partagé avec des participants locaux au projet est possible.

Un échange d'apprentis ne peut-il avoir lieu que pendant les vacances scolaires ?

Un échange peut avoir lieu pendant les vacances, mais ce n'est pas une obligation. Pour un court échange de quatre à six semaines, il est recommandé d'en prévoir au moins une partie en dehors du temps scolaire pour manquer le moins possible de cours. Il est déconseillé d'épuiser tous les congés d'entreprise pour un échange. Un échange n'est pas simplement un agréable voyage de vacances, mais une exigeante expérience d'apprentissage. Les vacances sont aussi faites pour se reposer.

Un échange pendant l'apprentissage est-il aussi possible pour de petites entreprises ?

Dans une petite entreprise, l'absence d'un apprenti se ressent plus fortement dans le travail. Les exemples d'expériences figurant en pages 55 et 71 montrent cependant qu'un échange court selon le modèle 1 ou un échange avec interruption de l'apprentissage (modèle 3) sont tout à fait possibles même dans de petites entreprises.

Qui assume la responsabilité des apprentis mineurs lors d'un échange ?

En fonction du contrat, du type d'échange et de l'initiateur du projet d'échange, ce sont les familles d'accueil, l'organisme d'échange, l'entreprise formatrice ou d'autres services qui sont responsables des participants mineurs. La responsabilité des apprentis mineurs doit, dans tous les cas, être précisée dans une convention d'échange entre les personnes privées et morales concernées.

Quelles conditions les apprentis doivent-ils remplir pour pouvoir faire un échange ?

Pour un échange réussi, la principale condition est la motivation des apprentis. Une ouverture à la nouveauté et une certaine stabilité psychique sont également importantes. En fonction du type d'échange et de la durée, d'autres facteurs tels que l'âge, les résultats scolaires et le travail dans l'entreprise, ainsi que l'intérêt pour une langue étrangère, doivent être pris en compte.

Un échange pendant l'apprentissage est-il également possible si l'école professionnelle et/ou l'entreprise formatrice ne le soutiennent pas ?

Un court échange selon le modèle 1 ou un échange avec interruption de l'apprentissage peuvent théoriquement être organisés sans le soutien actif de l'école professionnelle. Sans le soutien de l'entreprise formatrice, seul un court

échange pendant les vacances peut être envisagé. Dans tous les cas, le soutien de l'entreprise et de l'école est préférable pour toutes les parties concernées.

Dans quels pays l'échange peut-il avoir lieu ?

Un échange pendant l'apprentissage professionnel peut avoir lieu dans le monde entier. Selon les pays, des dispositions différentes régissent les autorisations de travail pour les stages et la fréquentation d'une école. Un échange avec stage et fréquentation d'une école professionnelle locale n'est possible que dans les pays ayant un système dual de formation professionnelle analogue à celui de la Suisse, c'est-à-dire en Allemagne, en Autriche, au Danemark et, dans une moindre mesure, dans quelques autres pays européens.

Que font les apprentis pendant un échange ?

Un échange peut avoir un contenu de travail ou un contenu scolaire ou combiner les deux. Sont considérés comme contenu de travail les stages professionnels, les missions sociales et de volontariat. Sont considérés comme contenu scolaire la fréquentation d'une école secondaire spécialisée ou d'enseignement général, d'une école professionnelle à plein temps, ou de cours de langue. Des combinaisons peuvent être la fréquentation d'une école professionnelle avec atelier d'apprentissage, un stage ou une mission de volontariat précédés ou accompagnés d'un cours de langue, ou une année d'échange avec un semestre d'enseignement scolaire suivi d'un semestre de stage. Avec un échange selon le modèle 2, les apprentis travaillent trois à quatre jours par semaine dans une entreprise et consacrent le reste du temps aux cours de l'école professionnelle par apprentissage à distance.